



Built to Lead

Pour Publication Immédiate : 18/07/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'ARRESTATION ET LES ACCUSATIONS À ROCHESTER DANS LE CADRE DES LUTTES DE RÉPRESSION DE LA VENTE ILLÉGALE DE K2 DANS L'ÉTAT

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'un homme à Rochester, dans l'état de New York, a été arrêté et accusé de vente illégale de marijuana synthétique, violant la loi fiscale de l'État. L'arrestation et les accusations ont été faites dans le cadre d'une série de mesures d'exécution par État, y compris une présence policière accrue et ratissages supplémentaires dans les communautés locales, pour lutter contre la vente illégale de K2. Ce weekend, la Police d'état de New York, en collaboration avec le Département Fiscale et Financier de l'État de New York, ont saisi plus de 150 paquets de présumée marijuana synthétique dans la ville de Rochester.

« La marijuana synthétique représente un risque important pour la santé et sécurité des New-Yorkais et l'État prend des mesures énergiques pour lutter contre la vente illégale de cette drogue », **a déclaré le gouverneur Cuomo.** « En réprimant les mauvais acteurs, ces arrestations envoient un message à ceux qui bafouent la loi et mettent en danger la sécurité publique qu'ils seront tenus responsables ».

Après avoir reçu les conseils de sites vendant de la marijuana synthétique (ou « K2 »), Police de l'État a visité plusieurs magasins et boutiques à plusieurs endroits dans tout l'État. Ainsi, plus de 150 paquets de marijuana synthétique présumée ont été saisis dans des magasins à Rochester. Trois emplacements à Rochester se sont également révélés avoir taxés à tort des produits de tabac.

Des échantillons de produits saisis à Rochester ont été analysés par le laboratoire de Wadsworth Center du ministère de la santé à Albany. Le XLR-11, un composé qui se trouvait dans la saisie, est parmi les substances ajoutées par DOH à la liste des substances interdites en 2015.

Mohammed Ghazanfar, le propriétaire de la Loomis et Joseph Mart situé au 718, Joseph Avenue à Rochester, New York, ont été inculpés de possession illégale d'une drogue de synthèse (délit non classifié) et de violation de la réglementation du ministère de la santé interdisant la possession de substances cannabinoïdes synthétiques. Ghazanfar fait également face à des accusations criminelles de fraude fiscale (délit de classe E) et deux violations fiscales concernant les cigarettes et les produits de tabac (classe E « Felony » et un délit non classifié).

Le surintendant George P. Beach II dit : « les drogues synthétiques sont un très grave problème pour la santé et la question de la sécurité publique à New York. Nous avons

réussi à éradiquer le K2 de nos rues et envoyer le message fort disant que la vente de ces substances illégales n'est pas tolérée dans notre état. La Police de l'État s'engage à travailler avec nos partenaires policiers au niveau départementale, fédérale et locale afin de garder ces substances dangereuses hors de nos collectivités. »

Le Commissaire de la Santé de l'État de New York, Howard Zucker a dit : « le ministère de la santé travaille en étroite collaboration avec la Police d'état de New York et d'autres organismes de l'État afin d'endiguer la vague de cette crise de santé publique et assurer la sécurité de New-Yorkais. Sous la direction du gouverneur Cuomo, nous continuerons à travailler ensemble pour éliminer ces substances artificielles extrêmement dangereuses de nos rues. »

« Les drogues synthétiques sont dangereuses et peuvent être mortelles», **a déclaré le Commissaire du Bureau des Services des Abus de Substance et Alcoolise de New-York (Office of Alcoholism and Substance Abuse Services) Arlene González Sánchez.** « J'applaudis le gouverneur Cuomo, la Police de l'État et nos autres partenaires de l'Agence d'État pour leur engagement à arrêter ceux qui vendent illégalement ces poisons. Ces substances ne sont pas sûres. Il n'y a pas de place pour ces substances artificielles, nuisibles dans nos rues. »

À partir de cette semaine, l'État renforcera les efforts d'exécution et augmentera la présence de la police de l'État pour s'assurer que les entreprises respectent toutes les lois applicables de l'État de New York, y compris les réglementations sur les urgences de 2012 interdisant la fabrication, la vente et la distribution de drogues synthétiques. De plus, le Gouverneur exigera que l'Autorité des liqueurs de l'État et la Commission des jeux de l'État de New York accroissent leurs efforts de surveillance et d'exécution afin de révoquer les permis de vente de liqueurs et de billets de loterie du propriétaire d'un magasin en cas de trafic illicite de K2. L'État de New York poursuivra vivement tous les recours civils, pénaux et administratifs disponibles contre les entreprises ou propriétaires d'entreprise qui fabriquent, possèdent à des fins de vente ou vendent des drogues synthétiques illicites.

En 2012, le gouverneur Cuomo a ordonné au ministère de la santé de publier les règlements interdisant la possession, la fabrication, la distribution et la vente de drogues synthétiques et de produits chimiques. De plus, les réglementations ont permis pour la première fois d'accuser un propriétaire d'établissement ou un employé vendant des drogues synthétiques de possession de substance illicite.

En 2015, le Gouverneur a misé sur ces progrès en ajoutant deux catégories supplémentaires de composants à la liste de substances interdites qui peuvent comprendre des centaines de différents produits chimiques dangereux. Le Conseil de la santé publique et de planification de la santé les a approuvées à l'unanimité. L'année dernière, le Gouverneur Cuomo a également annoncé deux nouveaux communiqués d'intérêt public visant à éduquer et informer les New-Yorkais sur les dangers des drogues synthétiques.

En vertu de la loi actuelle, le propriétaire d'un établissement, ainsi que toute autre personne possédant, distribuant, vendant ou offrant des drogues synthétiques interdites à des fins de vente, recevra une amende allant jusqu'à 500 \$ et(ou) jusqu'à 15 jours d'emprisonnement. Les nouvelles sanctions civiles comprennent des amendes allant jusqu'à 2 000 \$ par infraction.

Les cannabinoïdes synthétiques sont commercialisés comme des produits légaux et généralement à base de plantes, enduits de produits chimiques, qui sont supposés imiter le THC, le composant chimique actif de la marijuana. Ces drogues sont commercialisées comme des encens, des mélanges herbeux, ou des pots-pourris afin de masquer leur véritable but. Les noms communs de ces substances comprennent Spice, K2, Green Giant, Smacked, Wicked X, AK-47, Geeked Up, Ninja, Caution, Red Giant, et Keisha Kole. Les paquets qui se sont avérés positifs à Rochester sont connus comme « Scooby Snax. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418